

# Page de garde de la fiche de données de sécurité

---

## Identification du produit:

Nom commercial	<b>COLLE NEOPREN</b>
Motif de l'utilisation	<b>Colle</b>
UFI	<b>F6KH-5605-900F-39EW</b>
Numéro d'article	<b>GS73149</b>

---

## Fournisseur qui transmet la fiche de données de sécurité

Fournisseur: TELL's Power AG  
Bahnhofweg 2 + 4  
CH-6405 Immensee

Téléphone: 041 850 77 44

E-Mail : [info@tellspower.ch](mailto:info@tellspower.ch)

**Numéro d'urgence national:** **145** (accessible 24h/24, Tox Info Suisse, Zurich ; pour les appels depuis la Suisse, renseignements en français, allemand et italien)

## Informations destinées aux utilisateurs :

**Section 1** Réservé aux professionnels

**Section 13** Ne pas jeter les emballages entièrement vides avec les ordures ménagères. Les emballages doivent être recyclés. Traitez les résidus de produits et les emballages non vidés comme des déchets dangereux. Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas percer les récipients non nettoyés, découper ou souder. Éliminer les déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CEE dans un centre d'élimination agréé, en indiquant un numéro de code de déchet conformément à la décision 2000/532/CE. L'élimination doit se faire conformément aux lois et réglementations régionales, nationales et locales. réglementations en vigueur. Les réglementations locales peuvent être plus strictes que les exigences régionales ou nationales et doivent être respectées. Suisse : éliminer l'emballage entièrement vide avec les déchets urbains. Les récipients partiellement vides doivent être retournés au point de vente ou remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux.

**Section 15** Ce produit ne peut être vendu qu'à des utilisateurs professionnels.

**ADECO SRL**Révision n°44 du  
7/11/2012  
Imprimé le 20/11/2012  
Page n. 1 / 7

FR

**PF250 - ADEPRENE UNIVERSEL****Fiche de données de sécurité****1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. étiquette d'un produit**Code: **PF250**  
Nom du produit **ADEPRENE UNIVERSEL****1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation prévue **ADESIVO POLICLOROPRENICO****1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité**Nom **ADECO SRL**  
Adresse complète **Via delle Industrie 6/a**  
District et Pays **26835 Crespiatica (Lodi)**  
**Italie**  
Tél. **0039-0371484621**  
Fax **0039-0371484618**adresse e-mail de la personne compétente  
responsable de la fiche de données de sécurité **colombi@adesiviadeco.it**Distribution des produits par **Jetée Filippo Colombi****1.4. Numéro d'urgence**Pour les demandes urgentes, veuillez vous référer à **CENTRO ANTIVELENI OSPEDALE NIGUARDA MILANO TEL.0266101029****2. Identification des dangers.****2.1. Classification de la substance ou du mélange.**

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et/ou règlement CE 1272/2008 (CLP) (et modifications et compléments ultérieurs). Le produit nécessite donc une fiche de données de sécurité conforme aux dispositions du règlement CE n 1907/2006 et ses modifications ultérieures.

Toute information complémentaire concernant les risques pour la santé et/ou l'environnement est donnée dans les rubriques 11 et 12 de cette fiche.

Symboles de danger: **F-Xi-N**Phrases R: **11-36/38-51/53-66-67**

Le libellé complet des phrases de risque (R) et de danger (H) est donné dans la section 16 de la fiche.

**2.2. Éléments d'étiquetage.**

Marquage de danger conformément aux directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifications et compléments ultérieurs.



**R11** HAUTEMENT INFLAMMABLE.  
**R36/38** IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU.  
**R51/53** TOXIQUE POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES, PEUT CAUSER DES EFFETS NÉFASTES À LONG TERME DANS L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE.  
**R66** L'EXPOSITION RÉPÉTÉE PEUT PROVOQUER DESSÈCHEMENT OU GERÇURES DE LA PEAU.  
**R67** LES VAPEURS POURRAIENT ENTRAÎNER SOMNOLENCE ET ÉTOURDISSEMENT.

**S 9** CONSERVER LE CONTENANT DANS UN ENDROIT BIEN AÉRÉ.  
**S16** TENIR À L'ÉCART DES SOURCES D'IGNITION - NE PAS FUMER.  
**S25** ÉVITER LE CONTACT VISUEL.  
**S29** NE PAS VIDER DANS LES ÉGOUTS.  
**S33** PRENDRE DES MESURES DE PRÉCAUTION CONTRE LES DÉCHARGES STATIQUES.  
**S61** ÉVITER LE REJET DANS L'ENVIRONNEMENT. SE RÉFÉRER AUX INSTRUCTIONS SPÉCIALES/FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ.

Contient : **COLOPHANE**

Peut produire une réaction allergique.

<b>ADECO SRL</b>		Révision n°44 du 7/11/2012 Imprimé le 20/11/2012 Page n. 2 / 7	FR
<b>PF250 - ADEPRENE UNIVERSEL</b>			
<b>2.3. Autres dangers.</b>			
Information non disponible.			
<b>3. Composition/informations sur les composants.</b>			
<b>3.1. Substances.</b>			
Informations non pertinentes.			
<b>3.2. Mélanges.</b>			
<b>Contient:</b>			
<b>Identification.</b>	<b>conc. %.</b>	<b>Classement 67/548/CEE.</b>	<b>Classement 1272/2008 (CLP).</b>
<b>NAPHTA (PÉTROLE), LÉGER HYDROTRAITÉ</b>			
CAS. 92062-15-2 50 - 100 295-529-9		R67, F R11, Xn R65, Xi R38, N R51/53, Note 4 6cv	
CE.			
INDICE. -			
<b>ACÉTATE D'ÉTHYLE</b>			
CAS. 141-78-6 CE. 205-500-4	20 - 30	R66, R67, F R11, Xi R36	Flam. Liquide. 2 H225, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336, EUH066
INDICE. 607-022-00-5			
T+ = Très Toxique(T+), T = Toxique(T), Xn = Nocif(Xn), C = Corrosif(C), Xi = Irritant(Xi), O = Comburant(O), E = Explosif(E), F+ = Extrêmement Inflammable(F+), F = Hautement Inflammable(F), N = Dangereux pour l'environnement(N)			
Le libellé complet des phrases de risque (R) et de danger (H) est donné dans la section 16 de la fiche.			
<b>4. Premiers secours.</b>			
<b>4.1. Description des premiers secours.</b>			
YEUX : Rincer abondamment à l'eau claire et fraîche pendant au moins 15 minutes. Consultez un médecin.			
PEAU : Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Retirer les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Lavage contaminé vêtements avant de les réutiliser.			
INHALATION : Transporter à l'air libre. Si la respiration est irrégulière, consulter un médecin.			
INGESTION : Consulter immédiatement un médecin. Ne faire vomir que si indiqué par le médecin. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente la personne.			
<b>4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés.</b>			
Pour les symptômes et les effets causés par les substances contenues, voir chap. 11.			
<b>4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.</b>			
Information non disponible.			
<b>5. Mesures de lutte contre l'incendie.</b>			
<b>5.1. Moyens d'extinction.</b>			
MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS			
L'équipement d'extinction doit contenir du dioxyde de carbone, de la mousse ou des poudres chimiques. Pour les fuites et les déversements de produits qui n'ont pas pris feu, l'eau nébulisée peut être utilisée pour évacuer les vapeurs inflammables et protéger les personnes participant à l'endiguement de la fuite.			
MOYENS D'EXTINCTION A NE PAS UTILISER POUR DES RAISONS DE SECURITE			
Ne pas utiliser de jets d'eau. L'eau n'est pas efficace pour éteindre les incendies, mais peut être utilisée pour refroidir les conteneurs exposés aux flammes afin d'éviter les explosions.			
<b>5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.</b>			
DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE Une surpression peut se former dans les récipients exposés au feu avec risque d'explosion.			
Ne pas respirer les produits de combustion (oxyde de carbone, produits de pyrolyse toxiques, etc.).			
<b>5.3. Avis aux pompiers.</b>			
INFORMATIONS GÉNÉRALES			
Utiliser des jets d'eau pour refroidir les récipients afin d'éviter la décomposition du produit et le développement de substances potentiellement dangereuses pour la santé.			
Portez toujours un équipement complet de prévention des incendies. Recueillir l'eau d'extinction pour l'empêcher de se déverser dans le réseau d'égouts. Éliminer l'eau contaminée et les restes de l'incendie conformément à la réglementation en vigueur.			
ÉQUIPEMENT SPÉCIAL DE PROTECTION POUR LES POMPIERS			
Casque avec visière, vêtements ignifuges (veste et pantalon ignifuges avec liens autour des bras, des jambes et de la taille) gants de travail (ignifuges, résistants aux coupures et antistatique), auto-respirateur (auto-protecteur).			

<b>ADECO SRL</b>	Révision n°44 du 7/11/2012 Imprimé le 20/11/2012 Page n. 3 / 7	FR
<b>PF250 - ADEPRENE UNIVERSEL</b>		

## 6. Mesures en cas de déversement accidentel.

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Éliminer les sources d'inflammation (cigarettes, flammes, étincelles, etc.) de l'air dans lequel la fuite s'est produite. S'il n'y a pas de contre-indications, vaporisez solide produits avec de l'eau pour éviter la formation de poussière. Utiliser un appareil respiratoire si des fumées ou des poudres sont libérées dans l'air. Bloquer la fuite si il n'y a aucun danger. Ne manipulez pas les contenants endommagés ou les fuites de produit avant d'avoir enfilé l'équipement de protection approprié. Renvoyez les personnes qui ne sont pas convenablement équipés. Pour des informations sur les risques pour l'environnement et la santé, la protection des voies respiratoires, la ventilation et la protection individuelle équipements, se référer aux autres rubriques de cette fiche.

### 6.2. Précautions environnementales.

Le produit ne doit pas pénétrer dans les égouts, les eaux de surface, les nappes phréatiques et les zones avoisinantes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Pour les produits liquides, aspirer dans un récipient adapté (en matière non incompatible avec le produit) et absorber toute fuite de produit avec matière inerte absorbante (sable, vermiculite, terre diatomée, Kieselguhr, etc.). Recueillir la majorité du matériel restant et le déposer dans conteneurs pour l'élimination. Pour les produits solides, utiliser des outils mécaniques à l'épreuve des étincelles pour recueillir le produit qui fuit et le placer dans des récipients en plastique. S'il y a n'y a pas de contre-indications, utiliser des jets d'eau pour éliminer les résidus de produit. Assurez-vous que le site de fuite est bien aéré. Le matériel contaminé doit être éliminés conformément aux dispositions prévues au point 13.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques.

Toute information relative à la protection individuelle et à l'élimination est donnée dans les rubriques 8 et 13.

## 7. Manipulation et STOCKAGE.

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Les vapeurs peuvent s'enflammer en cas d'explosion, il est donc nécessaire d'éviter l'accumulation en gardant les fenêtres et les portes ouvertes, en assurant une ventilation transversale. Sans ventilation adéquate, les vapeurs peuvent s'accumuler au fond et s'enflammer à distance, en cas de déclenchement, avec risque de retour de flamme. Tenez-vous loin loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes vives. Ne fumez pas, utilisez des allumettes ou des briquets. Maintenez les récipients mis à la terre pendant la décantation et porter des bottes antistatiques.

Une agitation et un écoulement vigoureux à travers les tuyauteries et l'équipement peuvent provoquer la formation et l'accumulation de charges électrostatiques en raison de la faible conductivité du produit. Afin d'éviter les risques d'incendie et d'explosion, n'utilisez jamais d'air comprimé pendant le déplacement.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Conserver les récipients fermés et dans un endroit bien aéré.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s).

Information non disponible.

## 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle.

### 8.1. Paramètres de contrôle.

Nom	Taper	Pays TWA/8h mg/m3	STEL/15min		
			ppmmg/m3		ppm
NAPHTA (PÉTROLE), LÉGER HYDROTRAITÉ	VLE	400	115		
ACÉTATE D'ÉTHYLE	TLV-ACGIH		400		
	LEMT	IRL	400		
	BIEN		200		400

### 8.2. Contrôles d'exposition.

L'utilisation d'équipements techniques adéquats devant toujours primer sur les équipements de protection individuelle, assurez-vous que le lieu de travail est bien aéré par une aspiration locale efficace ou une mauvaise ventilation. Si ces opérations ne permettent pas de maintenir la concentration du produit en dessous de la seuils d'exposition autorisés sur le lieu de travail, une protection des voies respiratoires appropriée doit être utilisée. Voir l'étiquette du produit pour les détails sur les dangers lors de l'utilisation. Interroger vos fournisseurs de substances chimiques pour obtenir des conseils sur le choix des équipements de protection individuelle. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux règles en vigueur indiquées ci-dessous.

#### PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains avec des gants de travail de catégorie II (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN 374), tels que ceux en PVC, néoprène, nitril ou équivalent.

Les éléments suivants doivent être pris en compte lors du choix du matériau des gants de travail: dégradation, temps de rupture et perméation. Résistance des gants de travail à les préparations doivent être vérifiées avant utilisation, car elles peuvent être imprévisibles. La limite des gants dépend de la durée d'exposition.

#### PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de protection étanches (réf. norme EN 166).

#### PROTECTION DE LA PEAU

Porter une combinaison professionnelle à manches longues de catégorie II et des chaussures de sécurité (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN 344). Laver le corps avec du savon et de l'eau après avoir enlevé la combinaison.

#### PROTECTION RESPIRATOIRE

Si la valeur seuil d'une ou plusieurs des substances présentes dans la préparation pour une exposition quotidienne sur le lieu de travail ou à une fraction établie par le service de prévention et de protection de l'entreprise est dépassé, porter un masque avec un filtre A ou universel dont la classe (1, 2 ou 3) doit être

<b>ADECO SRL</b>	Révision n°44 du 7/11/2012 Imprimé le 20/11/2012 Page n. 4 / 7	FR
<b>PF250 - ADEPRENE UNIVERSEL</b>		

choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation (réf. norme EN 141).

L'utilisation d'équipements de protection respiratoire, tels que des masques à cartouches contre les vapeurs organiques et les poussières/brouillards, est nécessaire en l'absence de mesures limitant l'exposition des travailleurs. La protection apportée par les masques est de toute façon limitée.

Si la substance en cause est inodore ou si son seuil olfactif est supérieur à la limite d'exposition relative et en cas d'urgence, ou lorsque les niveaux d'exposition sont inconnus ou que la concentration d'oxygène sur le lieu de travail est inférieure à 17 % en volume, porter des vêtements autonomes à circuit ouvert appareil respiratoire à air comprimé (réf. norme EN 137) ou appareil respiratoire à tuyau d'air frais à utiliser avec masque complet, demi-masque ou embout buccal (réf. norme EN 138).

Un système de lavage des yeux et de douche d'urgence doit être fourni.

## 9. Propriétés physiques et chimiques.

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base.

Aspect liquide visqueux	
Couleur jaune paille	
Odeur caractéristique du solvant	
Seuil olfactif.	Indisponible.
pH.	Indisponible.
Point de fusion ou de congélation.	Indisponible.
Point d'ébullition. 76 Gamme de distillation.	°C. Indisponible.
Point de rupture.	-15 °C.
Taux d'évaporation	Indisponible.
Inflammabilité des solides et des gaz	Indisponible.
Limite inférieure d'inflammabilité.	1,2 % (V/V).
Limite supérieure d'inflammabilité.	11,5 % (V/V).
Limite inférieure d'explosivité.	Indisponible.
Limite supérieure d'explosivité.	Indisponible.
Pression de vapeur.	97 mmHg
Densité de vapeur	Indisponible.
Gravité spécifique.	0,890 Kg/l
Solubilité	non miscible à l'eau
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Indisponible.
Température d'inflammation.	Indisponible.
Température de décomposition.	Indisponible.
Propriétés réactives de viscosité	Indisponible.

### 9.2. Les autres informations.

Contenu solide :	20,60 %	
COV (Directive 1999/13/CE) : COV (carbone volatil) :	78,98 % - 702,93 59,21 %	g/litre.
	- 526,96	g/litre.

## 10. Stabilité et réactivité.

### 10.1. Réactivité.

Il n'y a pas de risques particuliers de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

ACÉTATE D'ÉTHYLE : se décompose lentement en acide acétique et en éthanol sous l'effet de la lumière, de l'air et de l'eau.

### 10.2. Stabilité chimique.

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses.

Les vapeurs peuvent également former des mélanges explosifs avec l'air.

ACÉTATE D'ÉTHYLE : risque d'explosion au contact de : métaux, alcalis, hydrures. oléum. peut réagir violemment avec : fluorure, oxydants forts, acide chlorosulfurique, tert-butylate de potassium. Forme des mélanges explosifs avec l'air.

### 10.4. Conditions à éviter.

Éviter la surchauffe, les décharges électrostatiques et toutes les sources d'ignition.





ACÉTATE D'ÉTHYLE: éviter l'exposition à la lumière, aux sources de chaleur et aux flammes nues.

### 10.5. Matériaux incompatibles.

ACÉTATE D'ÉTHYLE: acides et bases, oxydants forts; l'aluminium et certains plastiques, les nitrates et l'acide chlorosulfurique.


### 10.6. Produits de décomposition dangereux.

En cas de décomposition thermique ou d'incendie, des vapeurs potentiellement dangereuses pour la santé peuvent être dégagées.

<b>ADECO SRL</b>		Révision n°44 du 7/11/2012 Imprimé le 20/11/2012 Page n. 5 / 7	FR
<b>PF250 - ADEPRENE UNIVERSEL</b>			
<b>11. Informations toxicologiques.</b>			
<b>11.1. Informations sur les effets toxicologiques.</b>			
Effets aigus : yeux qui piquent. Les symptômes peuvent inclure : rubescence, œdème, douleur et larmoiement. Le contact avec la peau peut provoquer : irritation, érythème, œdème, sécheresse et gerçures. L'inhalation de vapeurs peut irriter légèrement les voies respiratoires supérieures. L'ingestion peut provoquer des troubles de santé, y compris les douleurs et les piqures d'estomac, les nausées et les vomissements.			
Ce produit peut avoir une action dégraissante sur la peau, produisant une peau sèche et gerçée après une exposition répétée.			
Ce produit contient des substances hautement volatiles, qui peuvent provoquer une grave dépression du système nerveux central (SNC) et avoir des effets négatifs. effets indésirables, tels que somnolence, étourdissements, ralentissement des réflexes, narcose.			
<b>12. Informations écologiques.</b>			
Ce produit est dangereux pour l'environnement et est toxique pour les organismes aquatiques. A long terme, il peut même avoir des effets négatifs sur les environnement.			
<b>12.1. Toxicité.</b>			
NAPHTA (PÉTROLE), LÉGER HYDROTRAITÉ CL50 (96h): > 0,1 mg/l CICLOESANO			
<b>12.2. Persistance et dégradabilité.</b>			
Information non disponible.			
<b>12.3. Potentiel bioaccumulatif.</b>			
Information non disponible.			
<b>12.4. Mobilité dans le sol.</b>			
Information non disponible.			
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB.</b>			
Information non disponible.			
<b>12.6. Autres effets indésirables.</b>			
Information non disponible.			
<b>13. Considérations relatives à l'élimination.</b>			
<b>13.1. Méthodes de traitement des déchets.</b>			
Réutiliser, si possible. Les résidus de produit doivent être considérés comme des déchets dangereux spéciaux. Le niveau de danger des déchets contenant ce produit doit être évalué selon la réglementation en vigueur.			
L'élimination doit être effectuée par une entreprise de gestion des déchets agréée, conformément aux réglementations nationales et locales. EMBALLAGES CONTAMINÉS			
Les emballages contaminés doivent être récupérés ou éliminés conformément à la réglementation nationale en matière de gestion des déchets.			
<b>14. Informations sur les transports.</b>			
Ces marchandises doivent être transportées par des véhicules autorisés au transport de marchandises dangereuses selon les dispositions prévues par le présent édition du Code du transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et dans toutes les réglementations nationales applicables.			
Ces marchandises doivent être conditionnées dans leurs emballages d'origine ou dans des emballages constitués de matériaux résistants à leur contenu et ne réagissant pas dangereusement avec ça. Les personnes qui chargent et déchargent des marchandises dangereuses doivent être formées sur tous les risques découlant de ces substances et sur toutes les actions qui doivent être prises en cas d'urgence.			
<b>Transport routier et ferroviaire :</b>			
Classe ADR/RID :	3	ONU:	1133
Groupe d'emballage :	II		
Étiquette : Nr.	3		
Kemler : quantité limitée.	33		
Code de restriction des tunnels.	5L		
Nom d'expédition correcty:	(D/E)		
Disposition spécialey:	ADHÉSIFS		
	640D		
			 
<b>Transport par mer (expédition):</b>			
Classe IMO :	3	ONU:	1133
Groupe d'emballage :	II		
Étiquette : EMS :	3		
Polluant marin.	FE, SD		
	OUI		
Nom d'expédition:	ADHÉSIFS (NAPHTA (PÉTROLE), LÉGER HYDROTRAITÉ)		
			 

<b>ADECO SRL</b>	Révision n°44 du 7/11/2012 Imprimé le 20/11/2012 Page n. 6 / 7	FR
<b>PF250 - ADEPRENE UNIVERSEL</b>		

**Transport aérien :**

IATA :	3	ONU:	1133	
Groupe d'emballage :	II			
Étiquette : Cargaison :	3			
Instructions d'emballage : Pass. :	364	Quantité maximale:	60L	
Instructions d'emballage :	353	Quantité maximale:	5L	
Instructions spéciales : Nom	A3			
d'expédition correct :	ADHÉSIFS			

**15. Informations réglementaires.****15.1. Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange.**

Catégorie Seveso \_\_\_\_\_ 7b, 9ii

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'annexe XVII du règlement CE 1907/2006 \_\_\_\_\_

Produit.

Indiquer. 3 - 40

Substance contenue. \_\_\_\_\_

Substances dans la liste candidate (art. 59 REACH) \_\_\_\_\_

Aucun.

Substances soumises à autorisation (Annexe XIV REACH) \_\_\_\_\_

Aucun.

Contrôles sanitaires. \_\_\_\_\_

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas se soumettre à des contrôles de santé, à condition que les données disponibles sur l'évaluation des risques prouvent que les risques liés à la santé et à la sécurité des travailleurs sont modestes et que la directive 98/24/CE est respectée.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique.**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange et les substances qu'il contient.

**16. Autres informations.**

Texte des indications de danger (H) mentionnées dans la section 2-3 de la fiche:

<b>Flam. Liquide.</b>	Liquide inflammable, catégorie 2
<b>2 Irrit. 2 STOT</b>	Irritation des yeux, catégorie 2
<b>SE 3 H225</b>	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3
<b>H319 H336</b>	Liquide et vapeurs très inflammables.
<b>EUH066</b>	Provoque une grave irritation des yeux. Peut causer de la somnolence ou des étourdissements. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte des phrases de risque (R) mentionnées dans la section 2-3 de la fiche:

<b>R11</b>	HAUTEMENT INFLAMMABLE.
<b>R36</b>	IRRITANT POUR LES YEUX.
<b>R36/38</b>	IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU.
<b>R38</b>	IRRITANT POUR LA PEAU.
<b>R51/53</b>	TOXIQUE POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES, PEUT CAUSER DES EFFETS NÉFASTES À LONG TERME DANS L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE.
<b>R65</b>	NOCIF : PEUT PROVOQUER DES DOMMAGES AUX POUMONS EN CAS D'INGESTION.
<b>R66</b>	L'EXPOSITION RÉPÉTÉE PEUT PROVOQUER DESSÈCHEMENT OU GERÇURES DE LA PEAU.
<b>R67</b>	LES VAPEURS POURRAIENT ENTRAÎNER SOMNOLENCE ET ÉTOURDISSEMENT.

**BIBLIOGRAPHIE GENERALE**

1. Directive 1999/45/CE et modifications suivantes
2. Directive 67/548/CEE et modifications et ajustements suivants
3. Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) du Parlement européen
4. Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) du Parlement européen
5. Règlement (CE) 790/2009 (I Atp. CLP) du Parlement européen
6. Règlement (CE) 453/2010 du Parlement européen
7. L'indice Merck. - 10e édition
8. Manipulation de la sécurité chimique
9. Niosh - Registre des effets toxiques des substances chimiques

**ADECO SRL**

**PF250 - ADEPRENE UNIVERSEL**

Révision nr.44  
En date du  
7/11/2012 Imprimé le  
20/11/2012 Page n. 7 / 7

FR

10. INRS - Fiche Toxicologique

11. Patty - Hygiène industrielle et toxicologie 12. NI Sax

- Propriétés dangereuses des matériaux industriels-7, édition 1989

Remarque pour les utilisateurs:

Les informations contenues dans la présente fiche sont basées sur nos propres connaissances à la date de la dernière version. L'utilisateur doit vérifier la pertinence et l'exhaustivité des informations fournies en fonction de chaque utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être considéré comme une garantie sur une propriété spécifique du produit.

L'utilisation de ce produit n'est pas soumise à notre contrôle direct ; par conséquent, les utilisateurs doivent, sous leur propre responsabilité, se conformer aux lois et règlements en vigueur en matière de santé et de sécurité. Le producteur est déchargé de toute responsabilité découlant d'utilisations inappropriées.

Modifications apportées à la révision

précédente: Les sections suivantes ont été  
modifiées: 02.